

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le trente du mois de septembre, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 heures, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoints, Mmes et MM. Annette CARTIER DUBOST, Christiane ROSSILLE, Yves GAULIER, Catherine MOUILLER, Pierrick MURCIER, Laetitia DUFOUR, Anthony FAYET, Pierre Alexandre GIRARD, Lysiane CHATELUS, Martine MERIGOT

Absents excusés : Philippe NEMOZ, pouvoir à Céline POMMIER,

Absents : Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, Christophe CHAIZE, Pierre CREPIN,

Date de la convocation : jeudi 25 septembre 2025

Secrétaire de séance : Yves GAULIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20250930-DCM202550-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2025

N°2025-50 OBJET : Demande d'aide à la Région Auvergne Rhône-Alpes – Dispositif « Cession à titre gratuit de barnums »

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'afin de conforter les communes dans leur rôle d'appui et de coordination aux associations locales qu'elles abritent le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes a mis en place en mars 2025 un dispositif « Cession à titre gratuit de barnums ».

Ce dispositif propose la cession à titre gratuite d'un barnum à une commune, charge à elle de le faire stocker et de le mettre à disposition des associations présentes sur son territoire.

Pour être éligible la commune doit être située sur le territoire de la région Auvergne Rhône Alpes.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- sollicite une aide auprès du Conseil régional Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du dispositif « Cession à titre gratuit de barnums » ;

- autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 1^{er} octobre 2025

Eric MARTIN, Maire

Yves GAULIER, secrétaire de séance,



A blue ink signature, likely of Yves Gaulier, the secretary of the meeting.